

CAHIER DES CHARGES ET DEVIS GÉNÉRAUX

Les dispositions des règlements municipaux de la ville de Mont-Tremblant s'appliquent aux travaux exécutés sur les voies publiques du présent projet.

Les devis normalisés suivants établissent les conditions générales applicables à l'exécution des travaux et à leur contrôle.

CONSTRUCTION DE CHAUSSÉE

Cahier des charges et Devis généraux du ministère des Transports du Québec (édition 2010) et révisions subséquentes.

Dans les clauses ayant une incidence administrative ou technique, le terme suivant est remplacé :

Terme	Remplacé par:
Ministère :	Ville de Mont-Tremblant agissant par autorité déléguée

CONDUITES D'EAU ET D'ÉGOUTS

Document BNQ 1809-300 / 2007-08-31 (édition 4), édition la plus récente
Devis normalisé
Travaux de construction / Clauses techniques générales
Conduites d'eau et d'égouts

Dans les clauses ayant une incidence administrative ou technique, les mots suivants sont remplacés :

Terme	Remplacé par:
Maître de l'ouvrage :	Ville de Mont-Tremblant agissant par autorité déléguée
Maître d'oeuvre :	Ville de Mont-Tremblant agissant par autorité déléguée

Le texte de ces documents fait partie intégrante du présent projet, comme s'il y était énoncé entièrement. Le Cahier des charges et Devis généraux du ministère des Transports du Québec et le devis normalisé NQ 1809-300 / 2007-08-31 (édition 4) sont disponibles aux points de vente habituels de «Les Publications du Québec»

CLAUSES PARTICULIÈRES

SERVICES SOUTERRAINS:

LES PLANS MONTRENT CERTAINS OUVRAGES SOUTERRAINS UNIQUEMENT DANS LE BUT DE METTRE EN ÉVIDENCE L'EXISTENCE DE CÂBLES, CANALISATIONS ET OUVRAGES SOUTERRAINS DANS LES SECTEURS OÙ LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS.

L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LUI-MÊME AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES, L'EXISTENCE ET LA LOCALISATION RÉELLE, DE TOUS CÂBLES, CANALISATIONS ET OUVRAGES SOUTERRAINS QUI PEUVENT AFFECTER LES TRAVAUX.

AVANT DE COMMENCER SES EXCAVATIONS, L'ENTREPRENEUR DOIT DONC COMMUNIQUER AVEC L'ORGANISME INFO-EXCAVATION, LES AUTORITÉS MUNICIPALES ET TOUS AUTRES INTERVENANTS POUR FAIRE REPÉRER SUR LE TERRAIN TOUS LES OUVRAGES SOUTERRAINS EXISTANTS, QU'ILS SOIENT MONTRÉS OU NON SUR LES PLANS. IL EST RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSÉS AUX CÂBLES, CANALISATIONS ET OUVRAGES SOUTERRAINS.

AUCUNE VARIATION DE COÛTS DÉCOULANT DES OUVRAGES SOUTERRAINS NON MONTRÉS OU MAL LOCALISÉS SUR LES PLANS, NE POURRA ÊTRE RÉCLAMÉE AU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.

SUITE À L'EXAMEN DES PLANS ET CAHIER DES CHARGES, L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU DISCORDANCE QU'IL POURRAIT CONSTATER AVANT DE COMMENCER SON TRAVAIL.

L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER AVEC LA VILLE, LE RACCORD DES ÉGOUTS ET DE L'AQUEDUC

LISTE DES PLANS

- C-201 CAHIER DES CHARGES ET DEVIS GÉNÉRAUX, LÉGENDE ET NOTES
- C-202 VUE D'ENSEMBLE ORTHOPHOTOS
- C-203 VUE D'ENSEMBLE ÉLÉMENTS EXISTANTS ET PROPOSÉS
- C-204 VUE EN PLAN CHEMIN D'ACCÈS PROPOSÉ
- C-205 VUE EN PROFIL CHEMIN D'ACCÈS PROPOSÉ
- C-206 COUPES TRANSVERSALES CHEMIN D'ACCÈS PROPOSÉ
- C-207 COUPES ET DÉTAILS TYPIQUES
- C-208 PLATE-FORME DE CONCASSAGE COUPES TRANSVERSALES
- C-209 VUE D'ENSEMBLE BASSINS VERSANTS ORIGINAUX
- C-210 VUE D'ENSEMBLE PHASES D'EXPLOITATION ET BASSIN DRAINANT AFFECTÉ PAR LES OPÉRATIONS
- C-211 VUE EN PLAN, PROFIL ET DÉTAILS SÉDIMENTATION ET RÉTENTION

LÉGENDE DE GÉNIE CIVIL

	EMPRISE DE RUE
	SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ÉGOUTTEMENT
	BORDURE OU TROTTOIR EXISTANT
	BORD DE L'ACCOTEMENT/PAVAGE EXISTANT
	BORD DE PAVAGE PROPOSÉ
	LIGNE D'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE
	REPÈRE EXISTANT
	FOSSÉ EXISTANT
	FOSSÉ PROPOSÉ
	ENROCHEMENT DE PROTECTION
	HAUT DE TALUS EXISTANT
	HAUT DE TALUS PROPOSÉ
	BAS DE TALUS EXISTANT
	BAS DE TALUS PROPOSÉ
	ÉLÉVATION DES ÉLÉMENTS EXISTANTS
	ROCHE EXISTANTE
	ARBRE EXISTANT
	BOISÉ
	GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ
	MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRE
	POTEAU D'INCENDIE
	CONDUITE D'EAU POTABLE EXISTANTE
	CONDUITE D'EAU POTABLE PROPOSÉE
	CONDUITE D'ÉGOUT PUVIAL/SANITAIRE EXISTANTE
	PUISARD OU REGARD AVEC TÊTE DE PUISARD EXISTANT
	CONDUITE D'ÉGOUT PUVIAL PROPOSÉE
	CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE PROPOSÉE
	CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE EN REFOULEMENT PROPOSÉE
	VANNE
	MASSIF DE BÉTON (CONDUITS CONJOINTS H.Q. & B.C.)
	MASSIF DE BÉTON (CONDUITS H.Q.)
	MASSIF DE BÉTON (CONDUITS B.C.)
	CONDUITS CONJOINTS H.Q. & B.C. (NON-BÉTONNÉ)
	FIBRE OPTIQUE
	PUITS D'ACCÈS H.Q.
	PUITS D'ACCÈS B.C.
	PUITS DE SERVICE (PS)
	BOÎTE DE SERVICE BELL
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE (T.S.S.)
	SOCLE DE PROTECTION
	GAINE
	UNITÉ D'ÉCLAIRAGE
	LAMPADAIRE
	CONDUITE DE GAZ
	POTEAUX
	FILS AÉRIENS ET HAUBANS
	POMPE
	REGARD PUVIAL
	REGARD PUVIAL AVEC TÊTE DE PUISARD
	REGARD SANITAIRE
	SONDAGE GÉOTECHNIQUE
	CHAUSSÉE EN COURONNE
	CHAUSSÉE EN DÉVERS



Rév	Description	Par	Date
C	POUR AUTORISATION	M.L.	22/06/2011
B	POUR ORGANISATION	M.L.	16/03/2011
A	POUR APPROBATION	M.L.	11/02/2011

Cliant: PLACEMENTS JEAN MILLER INC.

Projet: CHEMIN D'ACCÈS POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE ET GESTION DES EAUX DE SURFACE

No. AUTORISATION: 1106-45851

ÉQUIPE LAURENCE
EXPERTS - CONSEILS
700 chemin Avila, Piedmont
Québec, CANADA J3R 1R3
Tél: (450) 227-1857
Fax: (450) 227-8550
Courriel: equipe@laurence.ca



Titre du plan: CAHIER DES CHARGES ET DEVIS GÉNÉRAUX, LÉGENDE ET NOTES

A. LATOUR, ing. jr	AUCUNE		
Préparé par	J.F. ARBIOUÉ	Échelle	04/02/2011
Dessiné par	M. LAURENCE, ing.	Date	74.41.01
Vérifié par		Dossier No	C-201
		Plan No	